



**DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON**

DMST 2023-06-17

DÉCISION DU MAIRE

**OBJET : Rénovation thermique de la salle Maffren –
Lot 10 – CVC - Plomberie**

Avenant N°1

Le Maire de la Commune de Sisteron,

VU l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, notamment le 4°,

VU la délibération du Conseil Municipal, N° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant la délégation au Maire, conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, la compétence relative à la préparation, la passation l'exécution, le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Dans le cadre du marché pour la rénovation thermique de la salle Maffren – Lot 10 – CVC - Plomberie avec l'entreprise **C.M.T** dont le siège se situe – 135, rue Emilien Gauthier – Les Milles - 13290 AIX-EN-PROVENCE, il est nécessaire de passer un avenant avec cette entreprise.

Cet avenant porte sur les points suivants :

PLUS-VALUE

- Récupération du gaz, déplacement du groupe extérieur coté chaufferie ... : 908,60 € HT
- Multisplit 9kw R32 : 4 067,00 € HT
- Plafonnier : 2 961,00 € HT
- Télécommande : 1 074,36 € HT
- Unité mural : 1 281,00 € HT
- UE monosplit 6kw R32 : 1 967,00 € H.T
- Fourniture gaz : 175,00 €

Montant HT plus-value : 12 433,96 €

Montant du marché initial :

- 274 014,08 € HT

Montant de l'avenant en plus-value :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 12 433,96 €
- Montant TTC : 14 920,75 €
- % d'écart introduit par l'avenant : **+ 4.54 %**

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 286 448,04 €
- Montant TTC : 343 737,65 €

Mis en ligne le 28/06/2023 à 16h31

REÇU EN PREFECTURE
le 30/05/2023

Application agréée E-legalite.com

99_AU-004-210402095-20230530-2023_06_17D

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de signer l'avenant N°1 avec l'entreprise **C.M.T**

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 3 : Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence et à l'entreprise **C.M.T.**

Fait à Sisteron, le 30 mai 2023

Pour copie conforme

Le Maire,

D. SPAGNOU